

RAPPORT N° 01/4-10
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRAT DE VILLE
APPROBATION DES ACTIONS POUR 2001

Par Délibération n° 99/7-65 en séance du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/2006.

Dans le cadre général du présent Contrat de Ville, signé le 14 mars 2000, quatre grands axes de la Politique de la Ville ont été engagés par le Comité Interministériel des Villes :

1. garantir le pacte républicain,
2. renforcer la cohésion sociale,
3. mobiliser autour d'un projet collectif partagé,
4. associer les habitants.

Ces actions sont déclinées pour Saint-Denis ville selon quatre thèmes :

- a) l'emploi ;
- b) l'habitat, l'espace public, les lieux de vie, et l'environnement ;
- c) l'éducation et la culture ;
- d) la citoyenneté, la prévention et la sécurité.

Les actions 2001 de la Politique de la Ville s'inscrivent dans la continuité de la programmation 2000 et en conformité avec les orientations du présent Contrat de Ville. L'accent sera plus particulièrement porté sur les actions de prévention de la délinquance et l'éducation spécialisée en milieu ouvert en respectant les résolutions prises dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le programme d'actions à mettre en œuvre en 2001 de manière à permettre l'engagement des crédits d'Etat (le tableau financier récapitulatif des actions est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

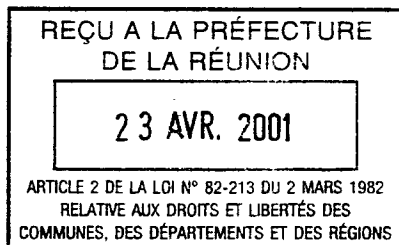
.../...

RAPPORT N° 01/4-10

- à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2001 ;
- à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/4-10
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 12 avril 2001

OBJET

CONTRAT DE VILLE
APPROBATION DES ACTIONS POUR 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/4-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions contractualisées du Contrat de Ville pour l'année 2001, dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

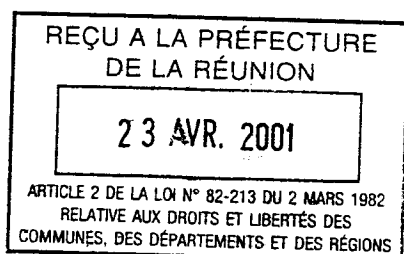
Autorise le Maire à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2001, à procéder aux inscriptions budgétaires pour les enveloppes contractualisées nécessaires et à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à procéder ultérieurement aux inscriptions budgétaires des actions relevant du FIV après examen par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 20 AVR. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**CONTRAT DE VILLE 2001
ACTIONS CONTRACTUALISEES
FONCTIONNEMENT (F) ET INVESTISSEMENT (I) en francs
ASSOCIATIONS DIVERSES**

1/3

Libellés	Crédits Contractualisés (prévisionnel)	Partenaires financiers		
		Etat	Département	Commune
Club Animation Prévention (et secteur jeunesse) Améliorer la prévention	F 545 450	0	345 500	199 950
Collectif de Sainte-Clotilde Développement de la vie associative et coordination des actions	F 166 500	127 500	0	39 000
Collectif de La Bretagne Développement de la vie associative et coordination des actions	F 166 500	127 500	0	39 000
Collectif de Bellepierre et du Brûlé Développement de la vie associative et coordination des actions	F 60 000	30 000	15 000	15 000
Collectif du Chaudron Développement de la vie associative et coordination des actions	F 188 470	148 275	0	40 195
Collectif de Moufia et de Bois-de-Néfies Développement de la vie associative et coordination des actions	F 149 000	110 000	0	39 000
Collectif Sud Saint-Denis (Camélias) Développement de la vie associative et coordination des actions	F 166 500	127 500	45 000	39 000
ARDACAMS Emergence des pratiques artistiques	F 75 000	75 000	0	0
CERDASES Educatuers de Rues	F 1 320 000	660 000	660 000	0
Association de Quartier du Brûlé Tourisme vert au Brûlé	F 10 000	5 000	5 000	0
Total des actions contractualisées	F 2 847 420 I 90 000	1 455 775 45 000	1 070 500 45 000	411 145 0

**CONTRAT DE VILLE 2001
ACTIONS CONTRACTUALISEES
FONCTIONNEMENT (F) en francs**

2 / 3

Libellés	Crédits contractualisés (prévisionnel)	Partenaires financiers		
		Etat	Département	Commune
Secteur de Domenjod				
Atelier d'éducation populaire	F 40 000	30 000	0	10 000
Secteur du Chaudron et de Prima				
Atelier d'éducation populaire	F 50 000	40 000	0	10 000
Secteur de Sainte-Clothilde				
Atelier d'éducation populaire	F 60 000	48 000	0	12 000
Site d'accueil	F 20 000	10 000	0	10 000
Secteur de la Source, de Bellepierre et du Brûlé				
Atelier d'éducation populaire	F 48 000	30 000	0	18 000
Développement de la vie associative	F 166 500	127 500	0	39 000
Maison de l'Artisanat	F 5 000	2 500	2 500	0
Secteur de Moufia				
Atelier d'éducation populaire	F 50 000	25 000	0	25 000
Secteur des Camélias, de Vauban et de Montgaillard				
Atelier d'éducation populaire	F 50 000	40 000	0	10 000
Secteur de La Montagne				
Atelier d'éducation populaire	F 26 000	13 000	0	13 000
Secteur école				
Plan Lecture	F 180 000	125 000	0	55 000
Secteur de Saint-Denis				
Identité				
Service patrimoine culturel	F 1 955 750	562 500	0	1 393 250
Citoyenneté				
Formation élus associatifs	F 89 000	26 500	0	62 500
Journal associations	F 40 000	40 000	0	0
Pilotage				
Equipe opérationnelle	F 3 300 000	1 650 000	0	1 650 000
Total des actions contractualisées	F 6 080 250	2 770 000	2 500	3 307 750

**CONTRAT DE VILLE 2001
ACTIONS CONTRACTUALISEES
INVESTISSEMENT (I) en francs**

3/3

Libellés	Crédits contractualisés (prévisionnel)	Partenaires financiers		
		Etat	Département	Commune
Secteur de Saint-Denis	88 000	0	40 000	48 000
Identité				
Identité quartier	8 000	0	0	8 000
Service patrimoine culturel	80 000	0	40 000	40 000
Secteur de Sainte-Clothilde	100 000	50 000	25 000	25 000
Equipement Contrat de Ville	100 000	50 000	25 000	25 000
Secteur de La Source, de Bellepierre et du Brûlé	32 500	5 000	27 500	0
Maison de l'Artisanat	32 500	5 000	27 500	0
Secteur école	50 000	0	40 000	10 000
Plan Lecture	50 000	0	40 000	10 000
Total	actions contractualisées	55 000	132 500	83 000
Total	Saint-Denis 2000 F + I	2 825 000	135 000	3 390 750
Total	associations diverses et Saint-Denis 2000	4 280 775	1 205 500	3 801 895
Total	actions contractualisées	F 3 618 275	1 028 000	3 716 895